



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION AIRE DE CAMPING-CARS Année 2025

### 1 - A PROPOS DE L'AIRE DE CAMPING-CARS DE MOUSSY-LE-NEUF

La Mairie de Moussy-Le-Neuf, collectivité territoriale, représentée par Monsieur Bernard RIGAULT et enregistrée au SIRET 217 703 222 00018 met en place un accueil spécialisé uniquement pour le stationnement des camping-cars.

L'aire de camping-cars se situe au 16bis rue Lampezard à Moussy-Le-Neuf. Son accès est réservé exclusivement aux camping-cars et est conditionné à la réservation et au paiement à l'avance via une page internet dédiée disponible depuis la plateforme de réservation [www.moussy-le-neuf.fr](http://www.moussy-le-neuf.fr), l'application Park4Night disponible sur les APPS STORES ainsi que sur la fiche Google Business Accueil camping-cars Moussy Le Neuf

### 2 - PREAMBULE

MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF invite les camping-caristes présents sur la plateforme de réservation en ligne d'un emplacement de camping-car à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après les "CGV/CGU"). La passation d'une réservation et de son paiement implique l'acceptation des CGV/CGU.

Les caractéristiques des emplacements sont indiquées sur la plateforme de réservation ainsi que sur le site Internet de la commune. Il revient au camping-cariste d'en tenir compte avant sa réservation et son paiement. Les photographies ou graphismes présentés sur plateforme de réservation ne sont pas contractuels.

Le camping-cariste reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées en cochant la case prévue pour ce faire avant de passer sa réservation et son paiement en ligne.

Les CGV/CGU encadrent les conditions dans lesquelles MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF loue ses emplacements à ses camping-caristes qu'ils soient particuliers ou professionnels via sa plateforme de réservation.

Les CGV/CGU s'appliquent à toutes les locations conclues par MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF et s'imposent à tout document contradictoire.

Les CGV/CGU sont systématiquement communiquées au camping-cariste qui en fait la demande.

En cas de modification ultérieure des CGV/CGU, le camping-cariste est soumis à la version en vigueur lors de sa réservation/paiement.

### 3 - DEFINITIONS

"*Camping-cariste*" désigne le particulier ou le professionnel ayant passé une réservation et un paiement pour une location sur la Plateforme de réservation.

"*Réservation/paiement*" désigne toute réservation et paiement passés par le camping-cariste inscrit ou non sur la plateforme de réservation.

"*Conditions Générales de Vente et d'Utilisation*" ou "*CGV/CGU*" désignent les présentes conditions générales d'utilisation et de vente en ligne.

"*Emplacements*" désigne un emplacement permettant de stationner un camping-car faisant l'objet d'une location et qui sont proposés en location sur la Plateforme de réservation.

"*Plateforme de réservation*" désigne la présente Plateforme de réservation, c'est-à-dire Plateforme de réservation.

"*Commune*" désigne MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF, plus amplement désignée à l'article I des présentes.

"*Camping-cariste*" et "*Camping-caristes*" désignent toute personne qui fait utilisation de la plateforme de réservation.

#### **4 - INSCRIPTION**

L'inscription sur la plateforme de réservation n'est pas obligatoire pour accéder, réserver et louer un emplacement.

L'inscription est ouverte à toutes les personnes jouissant de leurs pleines personnalités et capacités juridiques. L'inscription est gratuite.

Être inscrit sur la plateforme permet de bénéficier d'avantage existants ou qui s'ajouteront au fur et à mesure, notamment le fait d'être inscrit évite de recopier à chaque réservation ses données personnelles et permet d'obtenir un QRCode d'accès unique pour la durée du séjour.

Pour procéder à l'inscription, le camping-cariste doit remplir tous les champs obligatoires et principalement une adresse de courriel valide à défaut l'inscription ne pourra être complétée.

Les camping-caristes garantissent et déclarent sur l'honneur que toutes les informations communiquées sur la plateforme de réservation, notamment lors de leur inscription, sont exactes et conformes. Ils s'engagent à mettre à jour leurs informations personnelles à partir de la page dédiée à ces dernières et disponible dans leur compte.

Tout Camping-cariste enregistré dispose d'un identifiant et d'un mot de passe. Ces derniers sont strictement personnels et confidentiels et ne devront en aucun cas faire l'objet d'une communication à des tiers sous peine de suppression du compte du Camping-cariste enregistré contrevenant. Chaque Camping-cariste enregistré est personnellement responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et mot de passe.

La MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF ne sera en aucun cas tenue pour responsable de l'usurpation d'identité d'un Camping-cariste. Si un Camping-cariste suspecte une fraude à n'importe quel moment, il devra contacter la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF dans les plus brefs délais, afin que cette dernière puisse prendre les mesures nécessaires et régulariser la situation.

Chaque Camping-cariste, qu'il soit une personne morale ou physique, ne peut être titulaire que d'un compte sur la Plateforme de réservation.

En cas de non-respect des CGV/CGU, notamment la création de plusieurs comptes pour une seule personne ou encore la fourniture de fausses informations, la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF se réserve le droit de procéder à la suppression temporaire ou définitive de tous les comptes créés par le Camping-cariste contrevenant.

La suppression du compte entraîne la perte définitive de tous les avantages et services acquis sur la plateforme de réservation. Toute réservation et paiement réalisés et facturés sur la Plateforme de réservation avant la suppression du compte seront exécutés dans les conditions normales et ne seront pas remboursés.

En cas de suppression d'un compte par la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF pour manquement aux devoirs et obligations énoncés dans les CGV/CGU, il est formellement interdit au Camping-cariste contrevenant de se réinscrire sur le Plateforme de réservation directement, par le biais d'une autre adresse électronique ou par personne interposée sans l'autorisation expresse de la Mairie de Moussy-Le-Neuf.

#### **5 - RÉSERVATION**

Le Camping-cariste, lorsqu'il est sur la plateforme, connecté sur son compte ou non, peut ajouter des emplacements à son panier virtuel. Il peut ensuite accéder au récapitulatif de son panier virtuel afin de confirmer les emplacements qu'il souhaite réserver et payer. Il termine la procédure en appuyant sur le bouton "continuer et payer", pour finaliser le paiement de sa réservation.

Le camping-cariste qui est déjà inscrit sur la plateforme n'a pas besoin de ressaisir des données personnelles.

Le camping-cariste non inscrit et qui ne souhaite pas s'inscrire devra à chaque fois saisir des données personnelles minimums et obligatoires pour valider sa réservation et son paiement, à savoir :

- Prénom + nom
- Adresse postale
- Téléphone
- Courriel
- Les données bancaires

La finalisation de la réservation et du paiement implique l'acceptation des prix des emplacements loués, ainsi que les modalités indiquées sur la plateforme de réservation.

Une fois la réservation et paiement passés, le Camping-cariste recevra une confirmation par mail. Cette confirmation fera le récapitulatif de la réservation et du paiement ainsi que la mise à disposition d'informations pertinentes relatives à l'accès à son emplacement tel que le QRCode de contrôle d'accès du portail.

La passation d'une réservation et paiement constitue la conclusion d'un contrat de location à distance entre la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF et le camping-cariste.

## **6 - EMBLEMENTS**

Les emplacements faisant l'objet des CGV/CGU sont ceux qui figurent sur la plateforme de réservation et qui sont loués uniquement par la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF.

La Mairie de Moussy-Le-Neuf met en location 15 emplacements répartis de la manière suivante :

- 10 places réservées pour les camping-cars de moins de 7 mètres, stationnement en EPIS
- 5 places réservées pour les camping-cars de plus de 7 mètres ou avec remorque, stationnement en CRENEAU

La zone de stationnement d'un emplacement se situe entre 2 poteaux de numérotation. Un plan est disponible sur la plateforme de réservation et de paiement, sur l'aire de camping-cars ainsi que le site de la commune. Le camping-cariste s'oblige à respecter sa zone d'emplacement.

Les emplacements sont décrits sur la page correspondante au sein de la plateforme de réservation et mention est faite de toutes leurs caractéristiques essentielles.

La location s'opère dans la limite des emplacements disponibles sur l'aire de camping-cars de la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF. Cette dernière ne peut être tenue responsable des ruptures d'emplacement ou de l'impossibilité de louer un emplacement qui est inexistant.

L'emplacement doit rester propre, les déchets sont déposés dans les containers à poubelle prévus à cet effet.

Le camping-cariste s'engage à respecter la zone, l'ensemble de l'aire de camping-cars ainsi que les autres utilisateurs.

Les feux de camps et autres sont interdits sur tous les emplacements.

Tout dégât causé par un camping-cariste devra être signalé à la Mairie de Moussy-Le-Neuf par mail, courrier, téléphone. Le camping-cariste s'engage à mettre en place tous les moyens et frais nécessaires pour faire réparation des dégâts qu'il aura causé.

L'emplacement ne peut être loué ou vendu par un camping-cariste à un autre camping-cariste ou à un autre tiers.

## **7 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Lorsqu'un Camping-cariste souhaite réserver un emplacement loué par la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF à travers la plateforme de réservation, le prix indiqué sur la page de l'emplacement correspond au prix en euros. Le prix peut être affiché en HT ou TTC, il n'y a pas d'autres frais.

Les prix sont définis par la Mairie de MOUSSY-LE-NEUF et peuvent être réajustés en fonction des besoins de la commune.

Le paiement de l'emplacement réservé se fait UNIQUEMENT par CARTE BANCAIRE et EN LIGNE. Il n'existe aucun moyen de régler l'emplacement autrement et ni sur place. Toutes les locations sont payées comptant au moment de la réservation.

Le paiement passe par la plateforme du trésor public via le protocole PAYFIP. Procédure sécurisée.

En cas de défaut de paiement total d'un emplacement, le camping-cariste se voit refuser la location et son accès.

Le camping-cariste est prié de vérifier avant de valider son paiement que les jours et créneaux sélectionnés correspondent bien à ses besoins. Dans le doute il modifie les informations avant le paiement. Une fois le paiement réalisé, toutes modifications est IMPOSSIBLE.

**Il n'y aura aucun remboursement possible.**

## **9 - RECLAMATION**

Les emplacements sont réputés conformes à la réservation et au paiement fait par le camping-cariste. Toutefois, il dispose d'un droit de réclamation pour l'emplacement choisi.

Pour exercer ce droit de réclamation, le camping-cariste doit faire parvenir à la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF, à l'adresses : Place Charles de Gaulle 77230 MOUSSY-LE-NEUF, une déclaration dans laquelle il exprime ses réclamations, assorties des justificatifs y afférents (factures, photos, témoignages...).

Après délibération du bureau municipal, le camping-cariste recevra l'avis tenant compte ou pas de sa réclamation.

## **10 – PROPRIETE DES EMBLEMES**

La MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF conserve un droit de propriété sur les emplacements loué même après paiement de la location par le camping-cariste. Elle peut donc reprendre possession desdits emplacements, notamment en cas de non-respect desdites CGV-CGU. Dans ce cas, les paiements versés resteront acquis à MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF au titre d'indemnisation.

## **11 - GARANTIES LEGALES**

Les emplacements loués sur la plateforme de réservation de MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF sont garantis conformément aux dispositions légales du code civil telles que ci-dessous :

Article 1709 du Code civil (Création Loi 1804-03-07 promulguée le 17 mars 1804) : Le louage des choses est un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain temps, et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige de lui payer.

La garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation anormale de l'emplacement.

## **12 - MODIFICATIONS**

La MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF se réserve le droit de modifier la plateforme de réservation, les CGV/CGU ainsi que toute procédure ou autre élément constitutif des prestations réalisées par la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF par le biais de la plateforme de réservation.

Lorsqu'une réservation et son paiement sont passés, le Camping-cariste est soumis aux stipulations énoncées par les CGV/CGU en vigueur lors de la passation de la réservation et son paiement.

## **13 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

L'enregistrement sur la plateforme de réservation entraîne le traitement des données à caractère personnel du camping-cariste. Si le camping-cariste refuse le traitement de ses données, il lui est demandé de s'abstenir d'utiliser la plateforme de réservation.

Ce traitement des données à caractère personnel se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018.

Par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le camping-cariste dispose, à tout moment, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de modification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse de courriel [mairie@moussyleneuf.fr](mailto:mairie@moussyleneuf.fr).

Ces données personnelles sont nécessaires au traitement de sa réservation et au paiement et à l'établissement de ses factures le cas échéant, ainsi qu'à l'amélioration des fonctionnalités de la plateforme de réservation.

#### A - Partage des données collectées :

Les données personnelles du camping-cariste, collectées sur la plateforme lors de son inscription et/ou de sa réservation ne sont partagées avec aucun tiers. Elles n'ont vocation qu'à réaliser la réservation et le paiement de la location d'un emplacement et permettre au camping-cariste de bénéficier des fonctionnalités proposées par la plateforme de réservation.

#### B - Protection des données

La MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018.

Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF à une obligation de résultat concernant la sécurité des données.

### **14 - COOKIES**

Pour permettre à ses Camping-caristes de bénéficier d'une navigation optimale sur la plateforme de réservation et d'un meilleur fonctionnement des différentes interfaces et applications, la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF est susceptible d'implanter un cookie sur l'ordinateur du Camping-cariste. Ce cookie permet de stocker des informations relatives à la navigation sur la plateforme de réservation, ainsi qu'aux éventuelles données saisies par les Camping-caristes (notamment recherches, login, courriel, mot de passe).

Le Camping-cariste autorise expressément la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF à déposer sur le disque dur du camping-cariste un fichier dit "cookie".

Le Camping-cariste dispose de la possibilité de bloquer, modifier la durée de conservation, ou supprimer ce cookie via l'interface de son navigateur. Si la désactivation systématique des cookies sur le navigateur du Camping-cariste l'empêche d'utiliser certains services ou fonctionnalités de la plateforme de réservation, ce dysfonctionnement ne saurait en aucun cas constituer un dommage pour lui, qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

### **15 - RESPONSABILITE**

La MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF ne peut en aucun cas être tenue responsable pour l'indisponibilité, qu'elle soit temporaire ou permanente de la plateforme de réservation et bien qu'elle mette en œuvre tous ses moyens afin d'assurer en permanence le service, il se peut que celui-ci soit interrompu à tout moment. En outre, la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF se réserve le droit, par un acte volontaire, de rendre la plateforme de réservation indisponible afin de réaliser toute opération de mise à jour, d'amélioration ou de maintenance.

Tel que mentionné auparavant dans les présentes, la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un défaut de gestion pour des motifs qui échappent à son contrôle, indépendants de sa volonté, imprévisibles et irrésistibles ou dont la faute ne peut lui être imputable.

### **16 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La marque, le logo, et la charte graphique de la plateforme de réservation sont des marques déposées auprès de l'INPI et des œuvres de l'esprit protégées au titre du droit d'auteur, dont la propriété revient exclusivement à la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF.

Toute diffusion, exploitation, représentation, reproduction, qu'elle soit partielle ou intégrale, sans l'autorisation expresse de la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF exposera le contrevenant à des poursuites civiles et pénales.

### **20 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE**

Le droit régissant les CGV/CGU est le droit français. Tout litige pouvant survenir entre la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF et un Camping-cariste lors de l'exécution des présentes fera l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. A défaut, les litiges seront portés à la connaissance des tribunaux compétents de droit commun.

### **21 - ACCEPTATION DES CGV/CGU**

Le Camping-cariste accepte expressément les CGV/CGU. Il déclare en avoir pris connaissance et renonce à se prévaloir de tout autre document, notamment ses propres conditions générales d'achat.

Le camping-cariste reconnaît avoir eu connaissance des informations et renseignements prévus aux articles L.111-1 à L.111-7 du Code de la consommation, et notamment : les caractéristiques essentielles de l'emplacement ; le prix des emplacements ; la date de réservation auxquels la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF s'engage à fournir le service ; les informations relatives à l'identité de la MAIRIE DE MOUSSY-LE-NEUF (coordonnées postales, téléphoniques, électroniques) ; les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

## **22 - COORDONNEES DU MEDiateur**

Médiateur est le Tribunal Administratif de MEAUX (77) :

– Adresse : 56 rue Aristide BRIAND, 77100 MEAUX

– Tél. : 01 86 86 05 78